

# La géothermie résidentielle

## Soirées d'information - CETAF

Montréal - 10 mai 2007

Québec - 17 mai 2007

# Plan de la présentation

- **Position d'Hydro-Québec Distribution**
- **« Prime géothermie »**
- **Autres appuis financiers**
- **Comment faire**
  - Maison existante
  - Nouvelle construction
- **Coalition canadienne de l'énergie géothermique**
- **Informations supplémentaires**
- **FAQ**

# Position d'Hydro-Québec Distribution

- **Orientations proposées par Hydro-Québec Distribution dans la preuve concernant le Plan global en efficacité énergétique 2007, déposée en 2006**
  - Stimuler la demande
    - Par un appui financier sous forme de « prime géothermie »
    - Par la diffusion d'informations sur la géothermie auprès du grand public
  - Structurer l'offre
    - Par le soutien d'un processus de qualité
    - Par la promotion et la diffusion d'information technique
    - Par le soutien à l'innovation

# « Prime géothermie »

- Par suite d'une décision de la Régie de l'énergie, laquelle approuvait les orientations proposées par HQ Distribution, les éléments suivants ont été mis en place.
  - Établissement d'une « prime géothermie » respectant les encadrements suivants:
    - 2 800 \$ pour une maison répondant aux critères Novoclimat<sup>MC</sup>
    - 2 000 \$ pour une maison existante participant au programme Rénoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique ET entièrement chauffée à l'électricité AVANT les travaux
    - L'installation doit être certifiée par la ***Coalition canadienne de l'énergie géothermique***
  - Diffusion du bulletin résidentiel ***Hydro Contact*** avec tous les comptes d'électricité d'Hydro-Québec, dès le 1er mai 2007
  - Mise en ondes d'une section géothermie sur le site Web résidentiel d'HQ dès le 1er mai 2007

## « Prime géothermie » (suite)

- **La « prime géothermie » n'est pas un programme**
- **Ce montant est un incitatif permettant à Hydro-Québec d'exiger des conditions d'encadrement**
  - Accréditation des concepteurs et installateurs
  - Certification des installations
  - Gestion d'un processus qualité
- **La « prime géothermie » ne s'applique pas aux conversions du mazout ou du gaz vers la géothermie**

# Autres appuis financiers

Modalités d'installation d'un système géothermique	Montant de la prime offerte par Hydro-Québec	Autres subventions offertes
Construction d'une maison répondant aux exigences <b>Novoclimat<sup>MC</sup></b>	<b>2 800 \$</b>	<b>+ 2 000 \$</b> Subvention d'Hydro-Québec à l'achat d'une maison neuve <b>Novoclimat<sup>MC</sup></b> . Certaines conditions s'appliquent.
<b>Subvention totale potentielle</b>		<b>4 800 \$</b>
Participation au programme <b>Rénoclimat</b> (maison existante entièrement chauffée à l'électricité au moment de la première évaluation AVANT les travaux)	<b>2 000 \$</b>	<b>+ 1 300 \$</b> Subvention moyenne d'Hydro-Québec à la suite de l'amélioration de la cote ÉnerGuide de l'habitation. Certaines conditions s'appliquent.  <b>+ 3 500 \$</b> Subvention <b>écoÉNERGIE</b> de Ressources naturelles Canada pour le remplacement du système de chauffage par une pompe géothermique. Certaines conditions d'appliquent
<b>Subvention totale potentielle</b>		<b>6 800 \$</b>

# Comment faire – Nouvelle construction

- La maison doit être construite par un entrepreneur certifié Novoclimat<sup>MC</sup> (876 entrepreneurs certifiés)
- L'entrepreneur est responsable des démarches auprès de l'Agence de l'efficacité énergétique
- Dans le cas d'un système de géothermie, consulter le site de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique afin de trouver un concepteur accrédité par la Coalition
  - L'entrepreneur général ou le client assurera le lien avec le concepteur accrédité par la coalition
- Faire certifier l'installation géothermique selon le processus établi par la coalition
- L'entrepreneur complète la démarche auprès de l'AEE afin d'obtenir le certificat Novoclimat<sup>MC</sup> , qu'il remet au client
- Le client achemine le formulaire de demande de subvention à Redemco
- Un premier chèque est émis pour la subvention Novoclimat<sup>MC</sup>
- Un second chèque est émis pour la « prime géothermie »

# Comment faire – Construction existante

- Communiquer le centre d'appels Rénoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique afin d'obtenir le nom d'un conseiller Rénoclimat
- Contacter un conseiller Rénoclimat afin d'effectuer la première inspection du programme Rénoclimat
- Réaliser les travaux proposés par le conseiller Rénoclimat, en partie ou en totalité
  - Dans le cas d'un système de géothermie, consulter le site de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique afin de trouver un concepteur accrédité par la Coalition
- Faire certifier l'installation géothermique selon le processus établi par la coalition
- Compléter la deuxième inspection prévue au programme Rénoclimat
- Le conseiller Rénoclimat achemine les documents à l'Office de l'efficacité énergétique (RNCAN), qui émet un chèque au client pour le programme écoÉnergie et à Hydro-Québec pour la subvention Rénoclimat et la « prime géothermie »

# Coalition canadienne pour l'énergie géothermique

- **Deux principaux mandats**

- Promouvoir la géothermie dans tous les segments de marché
- Structurer le marché

- **Structuration du marché**

- Formation des concepteurs et installateurs
- Accréditation des concepteurs et installateurs
- Certification d'installations
- Registre des installations réalisées par les participants du programme d'accréditation et de certification

- **Motifs de la structuration de marché**

- Assurer des installations de qualité
- Éviter de reproduire l'expérience des thermopompes
- Favoriser la confiance du public à l'égard de la technologie et de l'industrie

# Informations supplémentaires

- Site Internet  
[www.hydroquebec/residentiel/geothermie](http://www.hydroquebec/residentiel/geothermie)
- Site Internet de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique [www.geo-exchange.ca](http://www.geo-exchange.ca)
  - Règles de certification
  - Listes des firmes accréditées